

CONSULTATION EN VUE DE LA GENERALISATION DES ACTIVITES DU FARH

Alors que pour cinq groupes, l'essentiel des activités des services RH est déjà repris depuis plusieurs mois par le FARH (France Assistance Ressources Humaines), la direction souhaite généraliser cette procédure sur l'ensemble de la DAP.

Il s'agit tout simplement de traiter à distance tout ce qui relève de la gestion du personnel sur une plate forme nationale. Malheureusement ces collègues seront en incapacité de mettre un visage sur votre nom... Dicté par un souci de normalisation, en vue d'un traitement informatisé, il faudra coûte que coûte que votre situation personnelle rentre dans les cases prédéfinies !

Ce transfert de tâches viendra inévitablement occulter certaines réalités humaines, parfois délicates, qui étaient auparavant prises en compte dans les groupes. Ce point est pourtant indispensable à une gestion du personnel digne de ce nom.

Même si la direction évoque des arguments plus ou moins « bidon » tels que les prochains départs en retraite des assistants RH, leur formation, etc., le but est évident : centraliser une fois de plus les tâches pour réduire les effectifs. Au seul niveau de la DAP, ce sont dans un premier temps 11,3 postes qui seront supprimés.

Quant aux collègues qui vont intégrer le FARH, ils seront répartis en six pôles de compétence (congs et absences, mobilité, situation logement, administration des dossiers, entrées/sorties et rémunérations évolutions).

Un point positif, il subsistera dans les groupes un assistant RH, qui servira d'interlocuteur auprès du FARH. Il aura en charge ce qui ne sera pas traité sur place : la gestion administrative de la formation, l'assistance au RGRH, la gestion des horaires variables (Chronogestor), l'accueil des nouveaux entrants, la gestion des Tickets Restaurant, et tout ce qui d'une façon générale ne pourra être traité à distance.

La DAP prévoit une montée en charge de l'ensemble des groupes d'ici la fin de l'année.

Pour ces différentes raisons, FO se prononcera contre ce projet. Dans l'immédiat, nous avons refusé la consultation, faute de précisions suffisantes sur un certain nombre de points.

PASSAGE EN ACCUEIL ET SERVICES DE PARIS PYRAMIDES

Malgré un effectif permanent inférieur à cinq personnes, la direction souhaiterait, dans le cadre de son passage en Accueil et Services maintenir l'ouverture à la clientèle de ce point de vente à l'heure de déjeuner.

Cette spécificité, contraire au protocole d'horaires variable implique un avis de non opposition des élus du CEAP. Ne souhaitant pas que ce cas d'espèce s'étende à d'autres points de vente, FO a refusé une dérogation au protocole des horaires variables.

GARANTIE MINIMUM DE POINTS POUR LES CADRES

Sur la DAP, 626 cadres sont concernés par la garantie minimum de point AGIRC/ARRCO. Autrement dit, en raison de leur niveau de rémunération inférieur au plafond Sécurité Sociale, ils sont pénalisés lors de la régularisation de fin d'année avec une baisse de rémunération parfois importante.

Nous savions déjà que BNP Paribas n'était pas fer de lance en matière de salaire, mais avec un tel niveau de sous rémunération pour plus d'un quart de ses cadres en DAP, cela dépasse les limites de l'admissible.

L'équipe :

Maria MARTINS-DAEMS
Catherine DELEPINE
Gilles DUVAL
Joëlle MEUNIER
Francis BOISVIEUX
Laurette BENEUF

Nous contacter :

FO BNPP Agences parisiennes
32, rue de Clignancourt
75018 PARIS
Tel : 01 40 14 45 19

Vous informer

www.fobnpparibas.com

ADHERER

Nom :
Prénom :
Affectation :
Souhaite devenir adhérent FO
Date et signature

A retourner à FO BNPP Agences Parisiennes ACI : CSD02 G1